letr@it d'union

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE



Anne-Laure Bondoux pendant la Nuit de la lecture, voir en dernière page

Le Conseil Municipal du 29 janvier 2020

Pages 3 à 6

Le CME

Page 7

Les Copains d'Lilou

Février 2020 n°56

Pages 8 à 10

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20 rue de la poste - 85610 La Bernardière Tel 02 51 42 15 91 - Fax 02 51 43 64 31

www.labernardiere.fr

facebook.com/Mairie La Bernardière



réditorial

le sommaire

L'Editorial: page 2

Le Conseil Municipal du 29 janvier 2020 : pages 3 à 6

Le Conseil Municipal Enfants : page 7

Les Copains d'Lilou : pages 8 à 10

La Médiathèque : page 10

Inter-Communalité: pages 11

et 12

Les Associations : pages 13 et

Informations: page 15

Etat civil et Environnement : page 15

Chers amis,

Comme vous le savez, les élections municipales sont désormais très proches.

Vous retrouverez ci-dessous quelques informations pratiques sur le déroulement de ces élections.

Le dernier conseil municipal de cette mandature se déroulera le mercredi 4 mars 2020. Il n'y aura donc pas de bulletin municipal le mois prochain.

Ce numéro 56 du Trait d'Union est donc le dernier de ce mandat, l'occasion pour moi d'adresser tous mes remerciements à l'ensemble des conseillers qui ont œuvré à mes côtés durant ces 6 années, à l'ensemble de l'équipe municipale qui a su s'adapter aux enjeux auxquels nous avons du faire face et bien évidemment tous mes remerciements à toutes et tous, bénévoles, membres des associations qui participent au quotidien au bien-vivre dans notre commune.

Bien à vous

Claude Durand.

Elections municipales les 15 et 22 mars 2020

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Ces élections permettent d'élire les membres du conseil municipal. Une fois élus, les conseillers municipaux élisent parmi eux le maire de la commune, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les conseillers communautaires représentant les communes de plus de 1 000 habitants au sein d'une intercommunalité, comme c'est le cas pour La Bernardière, sont élus en même temps que les conseillers municipaux et sur le même bulletin. Les électeurs n'auront donc qu'un seul bulletin à mettre dans l'urne pour élire leurs représentants.

Le scrutin est majoritaire, à 2 tours et pluri-nominal : les électeurs votent pour des listes entières sans nom rayé sous peine de nullité du vote.





Pour pouvoir voter, il vous faut obligatoirement une de ces pièces d'identité:

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ou permis en carton avec photographie
- Permis de chasser avec photographie



le Conseil Municipal du 29 janvier 2020

Administration Générale

Approbation du règlement du service assainissement collectif

Le règlement du service assainissement collectif est obligatoire. Il est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable.

Les règlementations et usages ayant évolué, il convient aujourd'hui de créer ce document.

Au terme du travail réalisé, un projet de règlement a été rédigé et présenté en conseil.

Il est approuvé à l'unanimité. Il sera affiché et transmis aux usagers.

Autorisation de supprimer des documents du fonds de la Médiathèque

Les documents de la médiathèque municipale de La Bernardière, acquis avec le budget municipal, sont propriétés de la commune et sont inscrits à l'inventaire. Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- le nombre d'exemplaires
- la date d'édition
- le nombre d'années écoulées sans prêt
- le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- l'existence ou non de documents de substitution

Le conseil municipal autorise le responsable de la médiathèque sous couvert de l'adjoint(e) à la culture à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire en indiquant la date de sortie
- suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront être jetés à la déchetterie, donnés à un autre organisme ou une association, vendus.

Dans le cas d'une vente, le conseil municipal décide que les sommes récoltées soient reversées à la médiathèque.

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la médiathèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

dunion

le Conseil Municipal

Finances

Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

La commune de la Bernardière a fait l'acquisition en 2018 d'un bâtiment (ancienne menuiserie) de 520 m² situé sur un terrain de 3360 m² avec l'objectif d'y installer les services techniques.

Afin de les accueillir dans de bonnes conditions, il convient de réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment.

Le programme technique comporte les caractéristiques suivantes : Gros-œuvre, Désamiantage, Menuiseries, Electricité, Plomberie, Peinture, Assainissement (EU/EP), Empierrement, Clôture, portail, portillons, espaces verts, Sécurisation du site.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de financement auprès de l'état.

Ce projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 300 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention de 30 % pour les travaux.

Cadre de vie / Développement urbain

Atelier communal: lancement de la consultation

Le projet de réhabilitation et de mise en conformité d'un bâtiment en atelier communal étant approuvé, il convient désormais de lancer la consultation, le bail de location du bâtiment où sont actuellement installés les services techniques arrivant à son terme au 31 décembre 2020.

Ce projet de réhabilitation est confié au cabinet Origami.

Echange entre la commune et un habitant rue des Jardins

La commune a sollicité un propriétaire pour l'acquisition d'un garage sis rue des Jardins, pour une superficie de 138 m².

Cette acquisition permettra d'avancer sur le dossier d'aménagement du centre bourg et notamment d'entreprendre les travaux de démolition nécessaires pour réorganiser le stationnement. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité des opérations foncières réalisées sur ce secteur et nécessaires au programme de revitalisation du centre bourg.

Un échange de parcelles a été proposé au propriétaire qui l'a accepté.

Il ne ressort de cet échange aucune soulte.



le Conseil Municipal

Cadre de vie / Développement urbain (suite)

Acquisition de parcelle

Un bien sis dans l'enveloppe urbaine inscrite au PLUi, secteur de la Croix du Houx situé secteur nord de la commune où les parcelles appartiennent majoritairement à la commune, est proposé à la vente à la commune.

Considérant l'intérêt pour la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle.

Extension de la résidence les Jardins du Vivier : convention de transfert des équipements et espaces communs avec Vendée Habitat

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention de transfert des équipements et espaces communs dans le cadre d'un projet de construction de 5 logements locatifs sociaux à usage d'habitation situés impasse du Stade (Extension de la Résidence les Jardins du Vivier qui comprend actuellement 6 logements) :

- •la totalité de la voirie (voie de desserte, stationnement...)
- •la totalité des réseaux (eau potable, défense incendie, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...)
- •les espaces verts (circulation piétonne, espaces verts engazonnés, arbres, bandes de drainage gravillonnées ...)

La réception ne sera effective qu'à la réalisation parfaite et constatée des équipements par un procès verbal contradictoire signé des deux parties.

La Commune de la Bernardière s'engage par la suite à prendre en charge leur entretien après la signature de l'acte.

Les frais inhérents à la cession tels que les frais d'acte ou de géomètre seront à la charge de Vendée Habitat.

Revitalisation du Centre-Bourg : convention de transfert des équipements et espaces communs avec Vendée Habitat

Sur le même principe, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention de transfert des équipements et espaces communs dans le cadre d'un projet de construction de 3 logements locatifs sociaux à usage d'habitation situés rue Centrale (au-dessus des cellules commerciales).

La réception ne sera effective qu'à la réalisation parfaite et constatée des équipements par un procès verbal contradictoire signé des deux parties.

La Commune de la Bernardière s'engage par la suite à prendre en charge leur entretien après la signature de l'acte.

Les frais inhérents à la cession tels que les frais d'acte ou de géomètre seront à la charge de Vendée Habitat.

e Conseil Municipal

Intercommunalité

Modification des statuts communautaires

La création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, les transferts et nouvelles compétences rendent utile la modification des statuts de Terres de Montaigu pour les raisons suivantes :

- tenir compte de la création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée depuis le 1^{er} janvier 2019
- intégrer la compétence eau dans la liste des compétences obligatoires au 1 er janvier 2020
- supprimer les mentions qui n'ont plus lieu d'apparaître dans les statuts
- transférer la compétence de gestion d'une fourrière automobile
- préciser la compétence autour de l'animation jeunesse

Convention de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers

La Communauté de Communes a étendu sa compétence en 2019 à l'étude, la création, et la gestion des services d'animation auprès des jeunes de 11 à 17 ans. Il convient désormais de conventionner avec Terres de Montaigu sur les conditions et modalités de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers.

Cette convention décline le choix qui a été fait de transférer la compétence jeunesse en considérant les aspects suivants :

- l'animation ne représente qu'une des dimensions de la compétence de prévention jeunesse. En effet, l'animation est une modalité d'action auprès de la jeunesse, la compétence de prévention jeunesse étant, elle, plus large. Elle met en œuvre d'autres modalités d'intervention qui sont en cours de déploiement, et notamment : la coordination des parcours éducatifs en milieu scolaire, le fait d'aller vers les jeunes dans les espaces publics ou l'espace numérique, ou encore l'accompagnement individuel de jeunes en difficulté vers des dispositifs adaptés existants.
- l'animation jeunesse est entendue par la fonction de l'animation, et non par l'équipement dans leguel la prestation est rendue.

Ainsi la convention précise l'ensemble des responsabilités de la commune qui ont trait à la gestion de l'immobilier, et l'ensemble des responsabilités de la communauté de communes qui se rapportent à la délivrance du service d'animation.

Solidarité financière

La réalisation en 2018 d'un diagnostic financier et fiscal du territoire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière a permis d'en identifier les forces et les faiblesses. Parmi celles-ci figure la dispersion importante des ressources entre les communes, résultant principalement de la stratégie de développement économique du territoire.

Aussi, afin d'assurer une meilleure répartition des ressources et des charges entre les communes, la communauté de communes a engagé une réflexion portant sur les outils de solidarité disponibles. Après concertation, il a été décidé de mettre en œuvre un partage du produit économique de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités au profit de la Communauté de Communes, celle-ci se chargeant ensuite de sa redistribution au profit des communes selon des critères spécifiques. Une convention définit les modalités de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités.



le Conseil Municipal des Enfants

Les CME vous transmettent tous leurs vœux pour cette nouvelle année qui commence.

Ils ont dédié une grande partie du Conseil du 09 janvier 2020 à l'organisation des deux premières actions : **SOS Déchets** et **Le jardin partagé du Marigot** .

SOS Déchets se déroulera le

Dimanche 22 mars 2020



→ Le jardin partagé du Marigot se déroulera le :

Dimanche 26 avril 2020, Rendez-Vous à 8h45 à l'espace Marigot

A noter également dans votre agenda :

21 ou 28 juin 2020 : « rallye pédestre - découverte de la commune » (la date sera précisée rapidement)

> 30 juin : « pique-nique du restaurant scolaire »

#MaBenotej'ytiens !!!!!



les Copains d'LILOU

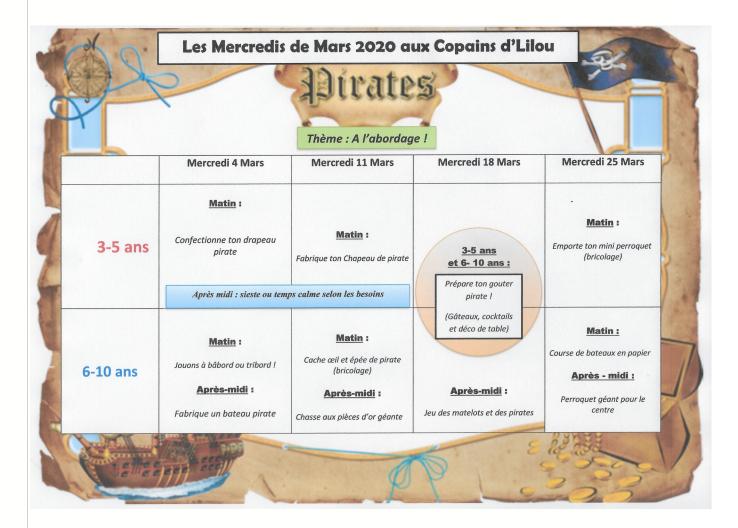


Les Mercredis de Février 2020 aux Copains d'Lilou



Thème : Le jeu sous toutes ses formes

	Mercredi 5 Février	Mercredi 12 Février	
3-5 ans	Matin: 3-5 ans et 6-10 ans: Activités autour de tes personnages préférés: Reine des neiges Star Wars Pokémon	Matinée jeux de société : 3-5 ans et 6- 10 ans : Lynx, 1000 bornes,	Vacances d'Hiver au centre de loisirs : Du 17 au 28 Février (inscriptions avant le Jeudi 6 Février)
6-10 ans	Après-midi : Retro gaming à la maison des associations (découverte des anciennes consoles de jeux)	jeux de 7 familles, croque carottes Après-midi : Basket au City Stade	



les Copains d'LILOU

Vacances Hiver 2020

	Vendredi 21 Février	Matin : Dessin animé à la Médiathèque	υ	ECLAR.		Après-midi : Expérience scientifique le	glaçon magique		Vendredi 28 Février		Matin:	DEFILE POUR TOUS DANS LA BERNARDIERE	VENEZ DEGUISÉS		Après-midi:	Jeu du clown	
RDIQUES	Jeudi 20 Février	<u>Matin :</u> Pêche sur la glace		Matin:	Jeu pingouin rigolo	Après-midi:	Quizz sur les animaux polaires	CARNAVAL	Jeudi 27 Février		Matin:	Fabrication de maracas		Matin :	Fabrication de tambours	Après-midi:	Décore ta piñata
LES PAYS NORDIQUES	Mercredi 19 Février	Regroupons nous pour faire notre gâteau en igloo	midi : sieste ou temps calme selon les besoins		Après-midi:	Décore la table pour le goûter banquise		CAR	Mercredi 26 Février	POUR TOUS	Matin:	Jeu du ballon	midi : sieste ou temps calme selon les besoins	Après-midi :	Sortie CINÉ GOÛTER	A MONTAIGU	Supplément de 6 E
THÈME	Mardi 18 Février	Matin : Ton ours polaire	Après midi : sieste ou temps	Matin : Fabrique ton pot à crayons en	pingouin	Après-midi :	Attention à l'ours Polaire!	THÈME	Mardi 25 Février		Matin:	Masque Camaval	Après midi : sieste ou temps	Matin:	Cuisine : Pâte à crêpes	Après-midi :	Confectionne ton masque
	Lundi 17 Février	Matin : Fresque peinture paysage polaire		Matin: Découvre les pays Nordiques	Comment for	Après-midi:	Fabrique ton igloo		Lundi 24 Février		Matin:	Portrait des enfants clown		Journée :	Suspension d'Arlequin	Fabrication d'une piñata	
		3 - 5 ANS			CNIK OT - O						2 E ANC				G-10 ANS	CAIN OT - O	



les Copains d'LILOU

la Médiathèque



inter-Communalité



Plan climat Terres d'EnAIRgie : donnez votre avis !

La Communauté de communes Terres de Montaigu lance une consultation publique dans le cadre de son plan climat Terres d'EnAIRgie. Tous les acteurs du territoire sont invités à donner leur avis et expliquer leurs bonnes pratiques en ligne du 31 janvier au 31 mars. Des ateliers de réflexion collective seront ensuite organisés à partir de l'été.

Chacun a sa petite idée pour le climat! C'est pour cela que la Communauté de communes Terres de Montaigu lance une consultation publique dans le cadre de son plan climat Terres d'EnAIRgie.

Vous avez un logement performant en matière d'énergie ? Vous pratiquez le covoiturage ou avez testé d'autres alternatives à la voiture individuelle ? Vous avez des astuces pour réduire votre consommation d'eau au quotidien ?

Habitant, travailleur ou étudiant sur le territoire, Terres de Montaigu vous invite à donner votre avis et à présenter vos bonnes pratiques en termes de mobilité, de logement, d'activités économiques, d'agriculture, de cadre de vie ou encore d'énergies renouvelables via un questionnaire en ligne jusqu'au 31 mars 2020. C'est l'occasion de faire connaître ainsi vos attentes vis-à-vis du plan climat Terres d'EnAIRgie. Les résultats de l'enquête inspireront des travaux de réflexion collective qui se tiendront à partir de l'été.

Je participe, je suis #climactif!

Cette phase de concertation publique fait suite à la soirée de lancement du plan climat Terres d'EnAIRgie par la Communauté de communes Terres de Montaigu, qui s'est tenue le vendredi 13 décembre 2019 et a attiré près de 250 personnes. Elle s'inscrit dans la volonté de Terres de Montaigu d'impliquer chacun des acteurs du territoire à mettre leurs énergies en commun, au service de la préservation de l'environnement.

Rendez-vous entre le 31 janvier et le 31 mars sur www.terresdemontaiqu.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Terres d'EnAIRgie Consultation publique du 31 janvier au 31 mars 2020 www.terresdemontaigu.fr





inter-Communalité



POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS sortis du système scolaire

Construire son projet professionnel
 Se former
 Travailler
 Une équipe à votre écoute - Un accueil individualisé

NOTRE ACCOMPAGNEMENT:

3 axes d'accompagnement : - Orientation/Formation - Emploi - Vie quotidienne

- Accès aux offres d'emploi
- Accès à la formation
- Ateliers et actions thématiques
- Outils pour la recherche d'emploi
- Simulations d'entretiens
- Le dispositif parrainage
- Mise en place d'aides (logement, mobilité...)
- Infos santé

Le PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) constitue le nouveau cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes.

La Garantie Jeunes est un accompagnement intensif qui s'inscrit dans le cadre du PACEA et vise l'accès à l'emploi. L'accompagnement se fait sur 1 an en collectif et en individuel.

NOTRE COUVERTURE TERRITORIALE: 54 communes - 5 intercommunalités



La Communauté de Communes du Pays des Herbiers La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges La Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts La Communauté de Communes du Pays de Mortagne sur Sèvre Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu – Rocheservière

ANTENNE DE MONTAIGU: 74 avenue Villebois Mareuil - 2 02.51.46.46.10

<u>PERMANENCES SUR POUZAUGES – ST FULGENT/LES ESSARTS – MORTAGNE SUR SÈVRE – ROCHESERVIÈRE</u>: sur rendez-vous, contacter le siège au 02.51.66.81.15



les associations

Les Rendez-Vous Bernardins

Nous remercions tous les participants et notre coach Étienne d'avoir contribué à la réussite de la soirée zumba du 3 janvier. Grâce à vous tous un chèque de 289€45 a été versé à l'association **CAP pour la VIE**. Cette association soutient la recherche contre le cancer, accompagne les malades et leurs proches, organise et participe à des évènements sportifs pour sensibiliser et mobiliser le grand public.



La prochaine édition de soirée zumba aura lieu le vendredi 3 juillet.

Vous pouvez suivre ces événements sur notre page Facebook « les RDV Bernardins ».

les associations

DIMANCHE 16 FEVRIER 2020

LA BERNARDIERE Salle de la Doline

Concours de Belote

Sans annonce

Organisé par le club Au Fil du Temps

Inscriptions

A partir de 13h 30

8 € par personne



1er lot : 2 jambons tranchés

2ème lot : 2 demi-jambons tranchés

3 ème lot : 2 rôtis de bœuf

1 lot à chaque participant

Bourriche

Bar - Pâtisserie

Crédit & Mutuel

Club Au fil du temps

TOURNOI DE VOLLEY

LE 13 MARS 2020 à partir de 19h

LOISIR MIXTE LA BERNARDIERE





Equipes mixtes de 6 joueurs

2 joueuses minimum et 2 remplaçants maximum

2 euros par joueurs 1 lot par équipe

> Buvette Fouaces

Inscriptions souhaitées

Imp. par CCS Reprographie

Laetitia Launay: 06,32,06,01,07

ou titiaetanthony@orange.fr **BSL Volleyball**



TTCB



Par équipe de 2 joueurs

1 licencié & 1 non licencié

OU

2 non licenciés

Inscriptions sur place

informations

Département de la Vendée - Message de Yves Auvinet

Le réseau routier est un atout essentiel pour le développement économique des territoires et la mobilité quotidienne des vendéens et vendéennes. Le département souhaite poursuivre sa politique volontariste dans le domaine en procédant au recueil et à l'analyse des pratiques de déplacement.

Le département a décidé de conduire une vaste enquête qui prendra la forme d'une enquête téléphonique portant sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du département.

L'enquête se déroulera entre janvier et juin 2020. Sa réalisation a été confiée aux bureaux d'études TEST-SA et Terre d'appel Field.

Les ménages sollicités pour participer à l'enquête seront préalablement informés par lettre.

Des enquêteurs de Terre d'appel Field les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête. L'entretien proprement dit sera effectué par téléphone, depuis la plateforme de Terre d'appel Field située à Strasbourg.

Un numéro vert 03 69 22 01 09 est à la disposition du public.



Collecte de sang

Jeudi 20 février 2020 de 15h30 à 19h30 à Montaigu-Vendée

Vendredi 13 mars 2020 de 15h30 à 19h30 à Treize-**Septiers**

Vous recherchez un emploi! Pour un complément, une reprise d'activité ou encore construire un nouveau projet professionnel, Réel recrute pour des postes de :

- Services en cantine et périscolaire
 Entretien et nettoyage de bureaux
- Entretien des espaces verts
- Services à la personne





l'état civil

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Guillaume TOLLEC né le 10 décembre 2019

Liam HERVOUET né le 8 janvier 2020

l'environnement

Collecte des déchets :

19 février



18 mars



La Nuit de la lecture à la Médiathèque

Vendredi 17 janvier 2020, la médiathèque a accueilli Anne-Laure Bondoux, auteure de nombreux livres notamment pour la jeunesse. Le public a répondu présent à cette soirée très chaleureuse, à tel point que cette Nuit de la lecture s'est terminée à minuit!











QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste 85610 LA BERNARDIERE

tel: 02 51 42 15 91

E-mail: contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

facebook.com/Mairie La Bernardière

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h/12h30

Le samedi : 9h/12h

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 8h30/12h30-13h30/16h45

Le samedi : 9h/12h